

**Conseil Communautaire**  
**Séance du 29 Septembre 2022**

**Délibération N° 2022 09 073 : Ressources humaines – Ouverture d’un poste d’assistante de gestion comptabilité dans le cadre d’emplois des adjoints administratifs territoriaux (1 ETP) au sein du pôle finances**

L’an deux mille vingt deux, le 29 Septembre à 18 heures trente  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 22/09/2022. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	26	Pouvoirs	7	Votants	33
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

**Etaient présents :**

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; M. Francis BOUSSION ; M. Pascal CHAPEAU (suppléant de Mme TRAPPLER) ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; Mme Dominique MANCEAU (suppléant de Mme Gaultier) ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; Mme Fabienne PINÇON ; M. Patrick RENARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Claire COULONNIER	Dominique LANGEVIN
Pascal MARIE	Martine CRINIERE
Jérôme LEONARD	Sylvie CHARTIER
Dominique PETER	Galiène COHU
Monique GAULTIER	Suppléante Dominique MANCEAU
Philippe WEHRLE	Hervé RONCIERE
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Catherine TRAPPLER	Suppléant Pascal CHAPEAU
Marie-France REYMOND	Michel DUTHEIL
Gérard RICHARD	Excusé
Sabrina RAPPART	Excusée
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé

Secrétaire de séance : Myriam Martineau

Y assistaient :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 30/09/2022

M. le Président expose :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget général,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du comité technique en date du (*19 septembre 2022*),

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les réorganisations de missions au sein du pôle finances notamment avec la prestation de service apportée de manière durable équivalent à un mi-temps dans le cadre de la structuration et du fonctionnement du syndicat GEMAPIen pour des missions de comptabilité, secrétariat ; ainsi que la réaffectation d'un agent du pôle finances pour raison de santé au secrétariat pour réaliser des missions administratives et d'accueil à raison d'un mi-temps également,

Dans un souci de garantir le bon fonctionnement du pôle finances, il apparaît indispensable de compléter l'équipe de manière permanente et de créer un poste d'assistante de gestion comptabilité à temps complet selon le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Le profil recherché est le suivant :

Service	Pôle finances
Responsable hiérarchique	<b>DGA Finances / commande publique</b>
Intitulé du poste	Assistante de gestion comptabilité
Nombre de poste(s) ouvert(s)	1
Statut	Fonctionnaire ou contractuel
Cadre d'emplois	Adjoints administratifs territoriaux
Grade	Adjoint administratif, adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
Missions principales	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intégration et traitement des factures depuis Chorus Pro,</li><li>• Contrôle des factures et des services faits</li><li>• Mandatement et ordonnancement,</li><li>• Classement des factures mandatées et ordonnancées,</li><li>• Suivi des factures sous Chorus Pro,</li><li>• Traitement et ordonnancement des prélèvements d'office,</li><li>• Titrage et ordonnancement des P503,</li><li>• Réalisation de tableaux de bord à destination des services, tableaux de suivi de facturation,</li><li>• Travaux divers de secrétariat</li></ul>
Compétences / savoir-faire – savoir-être	Connaissance des règles budgétaires et comptables, Maîtrise des outils bureautiques (logiciels excel/word et logiciel métier Berger Levrault), Sens du service public, Qualités organisationnelles, de rigueur, travail en autonomie ou en équipe, Discrétion professionnelle.
Conditions d'exercice / contraintes	Temps de travail 35/35 <sup>ème</sup>
Service d'affectation	Pôle finances – siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé
Conditions de recrutement	Par la voie statutaire (fonctionnaire) ou contractuelle
Date d'ouverture du poste	1 <sup>er</sup> /10/2022

Temps de travail	35 heures hebdomadaire
Niveau de recrutement	Déterminé suivant missions, expérience et/ou selon grade de recrutement
Rémunération	Selon la nature des fonctions, l'expérience et les diplômes détenus - fixé au vu du niveau ou de la grille du grade de recrutement + régime indemnitaire + CNAS + participation aux frais de repas + protection sociale complémentaire (mutuelle santé, prévoyance)

***Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,***

1. Approuve l'ouverture d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux dans les conditions énoncées ci-dessus avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022,
2. Autorise M. le Président ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires au recrutement par la voie statutaire ou contractuelle conformément à la réglementation en vigueur,
3. Modifie par voie de conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes,
4. Précise que les crédits budgétaires nécessaires sont prévus au budget général de l'exercice 2022.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président  
M. Hervé RONCIERE**

*Secrétaire de séance  
Thierry GARTINEAU*



